



Lutter ensemble contre les risques psychosociaux au travail et le stress thermique lié au changement climatique.

Le thème de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs décédés ou blessés au travail, qui sera célébrée le 28 avril 2026, met l'accent sur la lutte contre les risques psychosociaux au travail. Il souligne l'urgence de s'attaquer aux risques pour la santé mentale, aux charges de travail excessives, à l'épuisement professionnel, ainsi qu'au stress résultant des conditions de travail modernes, des technologies numériques et des impacts du changement climatique.

Cette journée s'inscrit dans le prolongement de la campagne de longue date « Se souvenir des morts, lutter pour les vivants ». La CSI-Afrique se joint aux travailleurs et travailleuses du monde entier pour commémorer cette journée et estime essentiel, dans ce contexte, de mettre également en lumière les effets du stress thermique lié au changement climatique dans le monde du travail.

Aux travailleurs et travailleuses d'Afrique, aux syndicats et à leurs alliés,

Aujourd'hui, nous rendons hommage à toutes celles et à tous ceux qui ont perdu la vie, ont été blessés ou sont tombés malades en raison de leur travail. Cependant, beaucoup de ces décès et maladies restent invisibles, non signalés et insuffisamment reconnus : l'agriculteur dont le cœur cède sous une chaleur extrême ; l'agent de centre d'appels soumis à une surveillance numérique permanente et à des abus professionnels ; la travailleuse enceinte d'une usine qui fait une fausse couche en raison de la chaleur excessive et d'une mauvaise ventilation ; ou encore les premiers intervenants, tels que les policiers et les ambulanciers en Afrique du Sud, confrontés à une détresse psychologique sévère, voire au suicide, en raison d'une exposition répétée aux traumatismes, de longues heures de travail et d'un soutien insuffisant en matière de santé mentale.

En Afrique, deux risques professionnels urgents convergent aujourd'hui :

L'essor des nouvelles technologies, notamment la surveillance fondée sur l'intelligence artificielle, les plateformes de l'économie de petits boulots et les systèmes automatisés d'organisation du travail, réduit l'autonomie des travailleurs et travailleuses, intensifie les charges de travail et contribue à l'augmentation du stress chronique, de l'anxiété et de la dépression. La surveillance à distance sans limites claires compromet les temps de repos.

Le stress thermique lié au changement climatique, qui se manifeste par la hausse des températures dans les exploitations agricoles, les usines, les mines et les marchés de l'économie informelle, altère déjà la santé physique, les capacités cognitives et la stabilité émotionnelle des travailleurs et travailleuses. Associé à une ventilation insuffisante et à un accès inadéquat à l'eau potable ainsi qu'à des pauses d'hydratation insuffisantes, ce stress thermique aggrave l'épuisement, l'irritabilité et la détresse psychologique.

Nos principales revendications :

1. Reconnaître les risques psychosociaux, y compris la surveillance numérique et l'exposition à la chaleur extrême, comme des risques professionnels dans les législations nationales relatives à la sécurité et à la santé au travail (SST), et établir des limites d'exposition contraignantes.
2. Mettre en place des plans d'action contre la chaleur sur chaque lieu de travail, prévoyant l'accès à des zones d'ombre, à l'hydratation, à des pauses de repos rémunérées, à l'aménagement des horaires de travail ainsi qu'à des systèmes d'alerte précoce fondés sur les prévisions climatiques.
3. Garantir une conception des technologies centrée sur les travailleurs et travailleuses, avec une consultation syndicale obligatoire avant l'introduction de systèmes d'intelligence artificielle, d'outils de surveillance ou d'algorithmes de plateformes susceptibles d'affecter la santé mentale.
4. Assurer l'accès à un soutien psychosocial, à travers des services de santé mentale confidentiels, accessibles et abordables pour tous les travailleurs et travailleuses, y compris ceux de l'économie informelle et les travailleurs migrants.

Actions pour les syndicats africains :

- Enquêter et documenter, c'est-à-dire recueillir des témoignages sur le stress lié aux technologies et les maladies causées par la chaleur, et les utiliser comme base pour la négociation de conventions collectives.
- Exiger la mise en place de comités paritaires sur les risques liés à la chaleur, associant employeurs et travailleurs, avec des représentants en matière de sécurité et de santé habilités à interrompre le travail lorsque la chaleur devient dangereuse.
- Négocier des clauses relatives aux droits numériques, notamment en ce qui concerne les limites à la surveillance, la transparence des algorithmes et la réalisation d'évaluations d'impact de l'intelligence artificielle.
- Former spécifiquement les représentants en matière de sécurité et de santé sur les risques psychosociaux, le stress thermique lié au climat et les facteurs de stress numériques.
- Mener des campagnes pour obtenir des politiques nationales renforcées, en demandant notamment aux ministères du Travail d'intégrer la santé mentale et le stress thermique dans les inspections du travail ainsi que dans les mécanismes d'indemnisation [des accidents et maladies professionnels].
- Construire des alliances avec les organisations œuvrant pour la justice climatique, les droits numériques et la santé publique afin d'amplifier la voix des travailleurs dans les politiques d'adaptation au changement climatique et de gouvernance des technologies.

À l'occasion de la Journée internationale de commémoration des travailleurs et travailleuses décédés ou blessés au travail, rendons hommage à celles et ceux que nous avons perdus en renouvelant notre engagement à lutter pour les vivants. Aucun travailleur ni aucune travailleuse ne devrait être contraint(e) de sacrifier sa santé mentale à des systèmes algorithmiques ni sa vie à une vague de chaleur liée au changement climatique.

Notre deuil nous oblige à agir ; notre unité nous en donne les moyens.

En toute solidarité,

Publiée à Lomé (Togo), le 13 avril 2026 par Akhator Joel Odigie, Secrétaire général de la CSI-Afrique

